

SEANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le sept Avril à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain SOPENA, Maire.

Date de convocation : 2/04/2015

PRESENTS : Alain SOPENA, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Pierre SOLON, Marie-Christine DIETSCH, Christophe TISSIER, Laurence LUSSEAU, Frédérique LAUNAY, Aurélien LEMOINE, Jérôme BRILLARD, Agnès FRADET, Sonia BROSSE.

ABSENTS EXCUSES : Pascal BRILLARD (pouvoir à Jérôme BRILLARD), Sylvie BRANSOLLE (pouvoir à Alain SOPENA)

Madame Michelle DAGUET est nommée secrétaire.

2015-14 SUBVENTIONS COMMUNALES

Après étude des différentes demandes, les Conseillers Municipaux décident d'allouer une subvention aux associations suivantes :

ASS DES DONNEURS DE SANG	40 €
ASS LE SOUVENIR FRANÇAIS	30 €
ASS DES SECRETAIRES DE MAIRIE DU LOIR ET CHER	33 €
ASS DES CONCILIAEURS DE JUSTICE DU LOIR ET CHER	30 €
PERCHE NATURE	30 €
LA FLECHE DE DROUE	30 €
LA FONDATION DU PATRIMOINE	30 €
LE CENTRE INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES APPRENTIS	30 €
JALMALV	30 €
VENDOME ASSOCIATIONS	30 €
LE CREUSET DU LOIR	50 €
AFN PEZOU LISLE RAHART ST FIRMIN	30 €

2015-15 TRANSPORT DES ENFANTS DE PEZOU AU CENTRE DE LOISIRS DE MOREE PENDANT LE MOIS DE JUILLET : PARTICIPATION FINANCIERE DES PARENTS

Monsieur SOPENA explique qu'habituellement la commune payait intégralement le transport des enfants de PEZOU vers le centre de loisirs de Morée le matin et le soir pendant le mois de juillet, qu'il avait émis l'idée l'année dernière de faire participer les parents à ces trajets mais qu'étant tardive, celle-ci avait été abandonnée. Il réitère donc sa proposition trouvant anormale que la commune paie la totalité.

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux estiment normal que les parents participent à hauteur de la moitié de la somme demandée par le transporteur.

2015-16 AVENANT AU BAIL DE LOCATION DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail avec l'association diocésaine a été passé le 16 octobre 1991 avec une date d'effet au 1^{er} juillet 1990 pour la location du presbytère, qu'un avenant a été signé le 15 Décembre 2005 avec effet au 1^{er} janvier 2006 afin de retirer le jardin de la location.

Monsieur SOPENA explique que suite à la décision du Conseil Municipal de conserver le presbytère d'en réserver une partie aux associations locales et une partie à l'association diocésaine de Blois en accord avec celle-ci, il est nécessaire d'établir un avenant au bail.

L'obligation d'entretien de la chaudière inscrite dans le bail est supprimée, l'entretien incombera à la commune.

Le Conseil Municipal décide de ne laisser en location que la cuisine et la pièce attenante à la cuisine sachant que l'association diocésaine disposera d'une entrée privative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ◆Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail du 16 octobre 1991 sous forme d'un acte sous seing privé
- ◆Décide que le loyer payable le 30 juin de chaque année à terme échu sera dorénavant de 200 €.

2015-17 ACCEPTATION DU TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE PEZOU

M. SOPENA expose que le bureau de l'association foncière de PEZOU a lors de sa séance du 24 mars 2015 demandé la dissolution de l'association foncière et proposé que :

Les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal,

L'actif et le passif de l'association foncière soient attribués à la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte et décide :

- ◆Que les équipements ci-dessus soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R.123-16 du code rural
- ◆Que l'actif et le passif de l'association soient versés à la commune
- ◆De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires à la régularisation administrative du transfert de propriété des biens de l'association foncière à la commune.

CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DES VOIES APPARTENANT A L'ETAT VERS LE DOMAINE COMMUNAL

Il est prévu que l'Etat nous verse une indemnité de 25 000 € HT afin de réparer la tangentielle (Monthenry) ainsi que le fossé qui est à la Vallée Aubernage. M. ROUSSINEAU précise que la commune de LISLE doit recevoir une indemnité pour des travaux sur son territoire et qu'une demande est en cours pour LISLE et PEZOU auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) afin d'obtenir un montant plus important sachant que les communes perdraient environ 5% sur la récupération de TVA .

Une fois ce problème résolu, Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention qui prévoit l'intégration de ces voies et ouvrages dans le domaine public communal.

2015-18 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire explique qu'une opération portant sur les aménagements de sécurité dans le but de sécuriser les déplacements et la vie dans le bourg par la diminution de la vitesse va être lancée et sollicite pour ce faire l'agence technique départementale 41 dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Cette mission comprend une assistance dans les domaines suivants :

- Définition du besoin
- Etablissement du programme correspondant

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Si la maîtrise d'œuvre était confiée à cette agence, sa rémunération serait de 2 % du montant des travaux.

M. SOLON suggère que d'autres membres du conseil soient associés à cette étude. Agnès FRADET, Laurence LUSSEAU et lui-même sont intéressés. Lorsqu'il y aura des réunions sur la sécurité routière, la commission voirie sera élargie à tout le conseil municipal.

COMMUNICATION

L'emplacement a été déterminé lors d'une réunion de la commission des travaux, il ne sera pas implanté en bordure de la route mais vers la seconde partie du muret de la mairie , M. SOLON informe que la société LUMIPLAN a accordé une réduction sur le prix d'achat du panneau. Un devis a été demandé à la société INEO pour la fabrication d'un massif d'un mètre cube de béton pour l'implantation de ce panneau

Et le raccordement électrique. Mi-mai, normalement, le panneau sera installé.

Le lien sera distribué à partir du 13 avril. Il serait souhaitable d'avoir un comité de relecture.

Afin de rédiger le prochain « entre Nous », M. SOLON aimerait les réalisations de chaque commission.

Il informe que les tarifs des photocopies ont été renégociés avec DACTYL BURO, ce qui engendrera une réduction des factures d'environ 1800 €.

CLUB 2000 : CONSULTATION D'ARCHITECTES

M. MIMRAN s'étant retiré de la consultation, les auditions des trois autres architectes ne commenceront qu'à 9 heures. Les architectes se présenteront, feront état de leurs références.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE : POINT SUR LES ESPACES VERTS

La société ID VERDE ne s'est pas présentée à la réception des travaux invoquant l'absence de convocation écrite, les échanges entre M. BROT cabinet ATLANTE et ID VERDE ont été tumultueux.

Des réserves ont été émises sur la stabilité du terrain de pétanque, l'épaisseur de la terre et le ré engazonnement. M. SOPENA précise qu'ID VERDE doit un an d'entretien (taille, tonte, reprise de végétaux) à la commune.

Un courrier a été transmis à l'entreprise COLAS ainsi qu'à SOGEFRA (maître d'œuvre) concernant l'état des abords du caniveau central (compacté à la main et donc manque de tenue).

Jérôme BRILLARD trouve que les copeaux sont gros et s'éparpillent.

PREPARATION DE L'INAUGURATION DE LA PLACE DE L'EGLISE

Lors du discours de M. SOPENA défilera un diaporama des photos des travaux.

Le ruban tricolore sera coupé à l'entrée de la place côté Eglise.

La prochaine n'aura pas lieu début mai sauf si une urgence se présente.

Les dates à retenir sont les suivantes :

22 avril 16 heures : visite du Parc M. Genty avec les pezoviens et le CAUE

22 avril 18 heures : forum sécurité présenté par les gendarmes

12 mai 19 h 30 présentation par le CAUE du projet envisagé pour le parc M. Genty

QUESTIONS DIVERSES

Frédérique LAUNAY évoque l'altitude d'avions militaires au-dessus de Monthenry pendant des manoeuvres militaires

Aurélien LEMOINE demande où en est la demande de M. CARROUE et a pensé que les plantations pourraient être faites dans une partie du parc M. Genty.

Laurence LUSSEAU estime insuffisant le nombre de poubelles dans certaines rues notamment la rue des Prés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45